

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19-0017087

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 02334 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Nadia Abdellah Date de naissance : 09/06/1988

Adresse :

Tél. : 0770310568 Total des frais engagés : 61 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr DEHBI Abdellah
Medecin Généraliste
Lot 66, RDC, Appt N° 1, Ville Errahma
Municipalité Dar Bouazza, Province de
Nouaceur - Casablanca
Tél : 06 52 12 54 94

Date de consultation : 27/09/2019

Nom et prénom du malade : Roudha Zaynab Radida Age : 43 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Osténose articulaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 21/09/2019

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/09/19	C	1	100000	IBS Abdellah El Moulai Errahim Généraliste Province de Nouaceur - Casablanca Tél : 06 52 12 54 94
			Lot 66, RDC Municipalité de Nouaceur Boulevard Hassan II	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>HARMACIE Abdellakim Dr. BENSALAH Mohammed Résidence Al Amal Imm. 7 N° 4 Errahma Dar Boudza - Casablanca Tél : 05 22 65 85 70</p>	15/01/19	240.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a circular DNA molecule with 24 vertices, each labeled with a number from 1 to 8. The molecule is oriented by four arrows pointing outwards from the center: a top arrow labeled 'H' pointing upwards, a left arrow labeled 'D' pointing to the left, a right arrow labeled 'G' pointing to the right, and a bottom arrow labeled 'B' pointing downwards.

[Création, remont, adjonction]

Copyright © 2010 Pearson Education, Inc., publishing as Pearson Addison Wesley. All rights reserved.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

PHARMACIE ABDELHAKIM

Magasin 4 Gh6, immeuble 7
Ikamat Al Amal, Errahma,
Casablanca.
Téléphone : 0522.65.85.70
Patente N° :



FACTURE

Facturé à :

Date : 15/10/2019

N° Facture : 847

Pour : Achat de médicaments

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
STIMOL ap buv	01	46.00	46.00
Relaxin 300	01	87.00	87.00
carbosorb	01	79.50	79.50
Spasfon 4	01	27.50	27.50
	04	240.00	240.00

Spasfon ®
30 comprimés enrobés



tal

6 118000 330226

27.50



LOT : 0244

PER : 07 2022

PPV : 46.00DH

Lot: 190293
À consommer de préférence avant le: 05/2024
PPC: 79.50 DH



IT
LOT: 190216
DLUO: 05/2022
87.00DH

PHARMACIE ABDELHAKIM
Dr. BENSLAMA Al Amal Mohammed
Résidence Al Amal Imm. 7 N° 4
Errahma Dar El Héouza - Casablanca
Tél: 05 22 65 85 70

Docteur DEHBI Abdelaziz

Ex. Medecin Chef de Circonscriptions
Sanitaires et Centres de santé
Medecine Générale

الدكتور الذهبي عبد العزيز
طبيب رئيسي سابقًا لدوائر
ومراكز صحية
الطب العام

Casablanca, le :

9/09/19.

الدار البيضاء، في :

BOLAZAFER
RAATHIDA.

116.00

— Sfinol ap. 500 S.V.
87.00 500 mg x 3 /

— Relaxin 300 S.V.

79.50 500 mg /
— Cetorib 500 mg x 1 S.V.

27.50 500 mg x 1 S.V.

Lot 66 - R.D.C - Appart N° 1
Ville ERRAHMA
Municipalite Dar Bouazza
Province de Nouaceur - Casablanca

Dr. DEHBI Abdelaziz
Medecin Généraliste
100 RDC, Appart N° 1, Ville Errahma
Municipalité Dar Bouazza, Province de
Nouaceur - Casablanca
06 52 12 54 94

عمارة رقم 66، الطابق السادس
شقة رقم 1، مدينة الرحمة
بلدية دار بوعزة
إقليم nouâcer - الدار البيضاء

الهاتف : 06 52 12 54 94

$\rightarrow = 240,00$

PHARMACIE Abdelhakim
Dr. BENSIMANE Mohammed
Résidence Al Ama Imm. 7 N° 4
Errahma Dar Bouazza - Casablanca
Tél 05 22 65 85 70